

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 04 décembre 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Date d'affichage:

29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Nathalie SARRAU

Représentés : Céline RUBIO par Ingrid LAFOREST

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents : Anthony ALVES DA COSTA, Muriel WOLKOWICKI

Secrétaire de séance : Nathalie SARRAU

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - DE_2023_44

VU la délibération DE_2023_29 du 25 juillet 2023,

VU la délibération DE_2023_36 du 10 octobre 2023,

VU la délibération DE_2023_37 du 10 octobre 2023,

Le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à cette décision modificative pour deux points différents :

- Lors des séances du conseil municipal du 25 juillet 2023 et du 10 octobre 2023, les décisions modificatives n°1 et n°4 ont permis d'équilibrer les opérations d'ordre (chapitres globalisés 042 et 040). Cependant, ces décisions ont toutes les deux fait diminuer les recettes d'investissement de 0.50 € sans diminuer les dépenses. Le budget est donc toujours déséquilibré. C'est pourquoi il est nécessaire de rajouter 1.00 € en recettes d'investissement.

- Lors de la séance du 10 octobre 2023, le conseil a délibéré sur la durée d'amortissement des travaux liés à la modification de l'éclairage nocturne : 1 an au prorata temporis. Afin de procéder à cet amortissement, des crédits doivent être prévus aux articles correspondants.

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
60618	Autres fournitures non stockables	-180.00	
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	180.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		1.00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		-180.00
28041582 (040)	Autres grpts - Bâtiments et installat°		180.00
TOTAL :		0.00	1.00
TOTAL :		0.00	1.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les réajustements des comptes indiqués ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 06/12/2023

et publié ou notifié

le 06/12/2023
Préfecture de SAÔNE ET LOIRE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/12/2023

071-217100841-20231204-DE_2023_44-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.